

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers  
En exercice 15

Présents 14  
Votants 14

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mars 2026  
L'An deux mille vingt-six et le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON, Valérie JACQUET, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Marine NAYME, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON,.

Excusé : Larbi FAÏDI.

**DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPÊTE**

À la suite de la tempête de 1999, Enedis a mis en place un réseau de « Correspondant tempête » au sein des Mairies. L'objectif est de mieux se comprendre et d'accélérer le dépannage par un meilleur partenariat sur le terrain notamment grâce aux informations fournies par les mairies qui font gagner du temps aux équipes sur le terrain.

Le correspondant tempête est choisi par le maire parmi les élus de la commune ou les cadres techniques de la commune. Il doit avoir une bonne connaissance de sa commune et si possible des réseaux électriques qui traversent sa commune.

Si nécessaire Enedis peut lui faire parvenir une carte des réseaux électriques de sa commune, lui transmettre des fiches diagnostic accompagnées d'un dossier et assurer sa formation. Par défaut, le Maire de la commune est considéré comme le suppléant du Correspondant tempête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de **désigner un correspondant tempête titulaire et un suppléant ;**

- Titulaire : Bruno GASCON
- Suppléant : Nicolas MARTIN

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2026

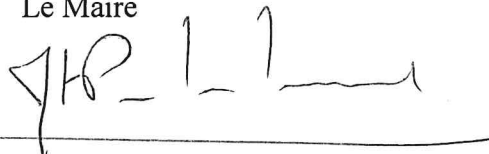
Le secrétaire de séance



David FERRE



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 MARS 2026